



SEDIMA

Habilitation depuis 2021



Objectifs de la formation

- Il/elle réalise un **diagnostic complet des dysfonctionnements**, **identifie les interventions techniques** à mettre en œuvre et **assure la réparation et l'entretien du matériel** dans le respect des règles. Il **assure la traçabilité** de ses interventions au travers des outils à sa disposition dans l'entreprise.
- Il/elle est **autonome dans l'organisation de ses interventions**, **prend en charge la relation client** à chaque étape de son intervention et peut **réaliser également des expertises et des contrôles**.

Modalités d'évaluation du diplôme

- Validation totale ou partielle (7 unités de compétences réparties en 4 blocs).
- Évaluation par le tuteur en entreprise.
- 4 épreuves pratiques, 2 épreuves écrites, 2 oraux devant un jury professionnel.
- Validation totale ou partielle du CQP par le jury paritaire de certification sur dossier + entretien.

Moyens mobilisés

- Humains** : Équipe de formateurs experts dans leur domaine (général et professionnel) dont certains issus du monde de l'entreprise. Un responsable de formation à votre écoute.
- Pédagogiques** : Apport théorique. Travaux pratiques à l'atelier TP (plateau technique). Travail en individuel, en sous-groupe. Échange de pratiques, apprentissage par les pairs. Cours sur plateforme ELECTUDE...
- Techniques** : Ateliers équipés des dernières technologies (dont prêt de matériels par les entreprises partenaires) ; mise à disposition des outils Office 365.
- Accompagnement** : Référents handicap et mobilité nationale et internationale

Durée - Délai d'accès

- 6 mois** en alternance en entreprise et au centre de formation: **300 heures** soit **9 semaines** au centre de formation par bloc de deux semaines.
- 1 session par an** : d'avril à octobre de la même année.
- Admission définitive à la signature du contrat.

Public et Prérequis

Le CQP est accessible aux techniciens de maintenance des matériels de construction et de manutention disposant d'une expérience confirmée en atelier.

Indicateurs de résultats

- Réussite aux examens : 2022 : 82% 2023 : 100%
 - Taux d'insertion : 2022 : 100% 2023 : 100%
 - Taux de poursuite d'études : aucun
- Plus d'information sur notre site internet

Tarifs

Frais de formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise conformément à sa grille tarifaire.

Et après...

Le ou la titulaire exerce tout ou partie de ses activités dans un atelier de maintenance ou sur site, selon la taille de l'entreprise. Il ou elle peut être sur des postes de : technicien itinérant ou résident chez un client, dépanneur, responsable d'atelier.

Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes en situations de handicap. Adaptation des moyens de la prestation possible.

Mise en relation avec le référent handicap
Mme Véronique LEGRAND au **05.49.50.34.19**
Mail : secretariat-cf@isaac-etoile.fr

Pré-candidater

À partir du site internet



Contenu de formation

➤ Bloc de compétences 1 : Diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne et proposition d'intervention sur un matériel de construction et de manutention

- UC 1.1 : Réaliser le diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne et proposer des interventions techniques adaptées sur un matériel de construction et de manutention.
- UC 1.2 : Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement en vigueur dans l'entreprise lors du diagnostic.

➤ Bloc de compétences 2 : Réalisation d'interventions techniques et remise en service d'un matériel de construction et de manutention chez un client ou utilisateur de matériel

- UC 2.1 : Réaliser des interventions techniques sur les systèmes et éléments mécaniques d'un matériel de construction et de manutention (systèmes hydrauliques et hydrostatiques, les organes de transmission, de direction, de freinage, les liaisons au sol et la motorisation thermique).
- UC 2.2 : Réaliser des interventions techniques sur les systèmes électriques, électroniques, d'informatique embarquée et sur les moteurs électriques d'un matériel de construction et de manutention
- UC 2.3 : Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement et de remise en service du matériel lors des interventions techniques chez un client ou utilisateur de matériel

➤ Bloc de compétences 3 : Organisation et traçabilité des interventions techniques sur les matériels de construction et de manutention

➤ Bloc de compétences 4 : Conseil technique aux clients ou utilisateurs de matériel

Le bloc de compétences est acquis si toutes les unités de compétences qui le composent sont acquises. Les unités de compétences composant les blocs 1 et 2 peuvent être acquises indépendamment les unes des autres.